

 <p>ACADÉMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Rectorat de Grenoble Division des examens et concours</p>	<p>FICHE</p> <p>EPREUVE ORALE</p>	<p><i>Annexe 5</i></p> <p>SESSION JANVIER 2022</p>
---	---	---

A. Organisation

Centre d'examen :

Les candidats individuels seront orientés vers le centre d'examen le plus proche de leur lieu d'inscription, voire dans leur établissement pour certains candidats relevant du Ministère de la Justice.

Conditions de passage de l'épreuve :

Chaque candidat doit avoir une pièce d'identité et sa convocation. Le jury prendra les mesures nécessaires pour vérifier l'identité du candidat.

Déroulement de l'entretien :

Le candidat est convoqué 10 minutes avant son horaire de passage devant le jury. La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes. Le candidat n'a pas de temps de préparation.

Les épreuves orales se dérouleront **le lundi 24 janvier 2022.**

B. L'épreuve

Tous les candidats présentent une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui consiste à un entretien avec le jury. Cette épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat pendant sa formation. Cette épreuve est notée sur 160 points

Objectifs :

Elle permet d'apprécier l'aptitude du candidat à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

Au cours de l'entretien et au vu du dossier, le candidat sera évalué sur son aptitude à :

- s'exprimer clairement, avec un vocabulaire approprié et précis en respectant le niveau de langue adapté
- développer de façon suivie un propos sur un sujet déterminé
- participer à un échange verbal : écoute et prise en compte du propos d'autrui
- se situer face à des questions liées à la santé, à l'environnement, à la vie sociale, civique ou professionnelle
- expliciter les éléments d'un projet personnel : parcours de formation et d'orientation et/ou autre projet individuel ou collectif

Les questions du jury peuvent aider le candidat à préciser ou à approfondir certains points traités dans le dossier ou évoqués lors de la présentation.

Les questions peuvent porter aussi sur les principales règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

Dans tous les cas, elles doivent aider le jury à apprécier la capacité du candidat à se situer dans son environnement social et professionnel, notamment sa capacité à s'impliquer dans une démarche active de proposition de solution.

Le dossier :

- Le dossier présenté par le candidat (5 à 10 pages) est élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou du stage de formation ou de centres d'intérêts personnels. Sa rédaction implique l'usage des TICE.
- **Les candidats individuels déposeront leur dossier le matin dans leur centre d'examen (où ils passeront leurs épreuves écrites) afin que les membres du jury puissent l'examiner avant l'épreuve.**